



Union SNUI – SUD Trésor Solidaires

Déclaration liminaire au GT du 18 janvier : « campagne IR, loi de finances initiale et rectificative »

Nous sommes tout d'abord satisfaits de voir se tenir ce GT et d'avoir un bilan de la campagne IR, ce que nous avons demandé, même si les conditions matérielles de précipitation sont à améliorer. Ce GT consacré pour une large part à la « campagne IR » peut paraître traditionnel. Il n'en est rien. Compte tenu de l'actualité (qu'il s'agisse des réformes lourdes qui sont et seront mises en place - taxe professionnelle, taxe carbone -, des enjeux découlant de la loi de finances rectificative ou encore de la question du rapport à l'impôt telle qu'elle est illustrée par les travailleurs sans papier) ce GT est pour notre organisation tout sauf « classique ». Nous avons des choses à dire, des demandes et des revendications à porter, des réponses à entendre.

Nous sommes à trois jours d'une journée d'action et de grève dans laquelle nous sommes engagés. Nous tenons à rappeler ici que l'emploi sera évidemment, avec le pouvoir d'achat et les conditions de travail, au centre de cette journée. Sur l'emploi, un sujet qui a toujours fait partie de nos préoccupations, force est de constater qu'il effectue un retour en force sur la table des mécontentements sociaux. La fin de 2009 et le début 2010 a ainsi montré que plus de 40 départements/directions se sont mobilisés avec, dans cette dynamique nationale, des journées locales de grèves suivies par de nombreux agents. 12 % des effectifs en moins en 8 ans, tel est donc le triste bilan de la DGFIP à l'heure où se tient ce GT. Les prévisions nous montrent que c'est même vers une baisse de 15 % des effectifs que l'on se dirige à l'horizon 2011. Ce n'est pas tenable.

Le sentiment général est le suivant : la crise a balayé les arguments budgétaires (déjà largement contestables avant la crise) et pose la question du retour de l'action publique, l'impact des vagues de suppressions d'emplois (de plus en plus durement ressenties et de moins en moins gérables) est inquiétant car il touche à la fois aux conditions de travail, à l'efficacité et à la qualité des missions, l'effort supplémentaire demandé à notre administration (nous sommes bien à 2 départs sur 3 non remplacés et pas 1 sur 2) et au final, le dogme de la suppression des effectifs légitime nos demandes à tout le moins de stopper les suppressions d'emplois. Les missions dont nous allons parler sont toutes touchées, de près ou de loin, directement ou indirectement, par les suppressions d'emplois. Enfin, au delà de ces suppressions, c'est l'évolution profonde de ce que subissent les agents et leur métier qui est en jeu.

Accueil

Les données confirment ce que nous portons depuis plusieurs années : l'accueil « humain » ne se substitue pas aux nouvelles technologies, il s'y rajoute (et, parfois, le suscite). Comment assurer un accueil de qualité dans les conditions actuelles, avec de telles vagues de suppressions d'emplois ? Les années passent, les exemples de recours « externes » ou à des agents issus d'autres services se multiplient et tendent à devenir la norme.

Pour la campagne IR, l'accueil se pose en 2010 désormais dans le cadre des GFU. Les agents des « centres des finances publiques - Trésoreries » voient leurs compétences s'étendre et sont impliqués dans l'accueil fiscal. Cette dimension oblige à repenser l'accueil en évitant surtout de partir du postulat que les contribuables ayant plus de points d'entrées, cela libèrera les agents des « CDI-SIP ». Un bilan et des projections plus détaillés et plus précis restent à dresser sur les attentes des agents en fonction des services, afin de distinguer les besoins en formation, en aménagement des locaux, en organisation du travail, en impact sur les autres missions... On peut aller jusqu'à dire qu'il faut revenir sur certaines initiatives comme l'envoi d'un exemplaire unique de la 2042 (qui aura mécontenté contribuables et agents assurant l'accueil) ou sur la validation de la DPR par téléphone. Par ailleurs, au-delà du l'auto satisfecit de la DGFIP sur l'abandon du certificat et de son impact sur le nombre de télé déclarants, un bilan « professionnel » de cette nouveauté (notamment en termes de confidentialité et de sécurisation) doit être dressé.

Nous savons désormais que l'accueil augmente d'année en année, que les contribuables continueront d'aller dans les « CDI-SIP » et que les nouvelles possibilités (courriels notamment) auront tendance à créer de nouveaux besoins dans un contexte de pénurie d'emplois. Du reste, de nombreux facteurs jouent en faveur d'un accueil physique à la hausse : évolution et complexité de la norme fiscale, annonces politiques, besoin de contacts personnalisés... Au fond, la question est de savoir comment a été appréhendée la question de l'accueil de tous les services de la DGFIP en tant que telle, et tout particulièrement s'agissant de la campagne IR ?

Norme fiscale

Nous tenons ici à exprimer notre grande inquiétude pour les agents et les missions de la DLF. Ainsi, les agents sont tous soumis à de très fortes pressions, notamment politiques. Au-delà des commandes ministérielles, les déclarations du rapporteur de la Commission des finances du Sénat constituent à cet égard une attaque qu'il n'est pas possible de laisser passer. Leurs conditions de travail peinent également à évoluer : les demandes des agents de la DLF sur l'amélioration de leurs conditions de travail méritent d'être satisfaites sans délai. Plus largement, nous pensons que l'élaboration et l'écriture de la norme fiscale sont plus que jamais sous la menace de ceux qui aimeraient « tenir le stylo » en lieu et place de l'administration publique.

Loi de finances 2010, taxe carbone, taxe professionnelle

Sur la taxe carbone, plusieurs questions méritent d'être posées :

- même différée, la mise en place de la taxe carbone aura des conséquences sur l'accueil (au moins lors de l'envoi des lettres chèque) et probablement sur le contentieux (réclamations prévisibles sur les compensations), comment cette gestion est envisagée ?
- la nouvelle taxe devrait être évolutive en fonction du prix des quotas d'émission de GES, comment la gestion de la partie « biodégradable » (industries) de l'assiette est-elle prévue ?
- y a-t-il un risque que la DGFIP se voit prochainement pointée du doigt pour la gestion des envois d'imprimés qui se retrouveraient bons à jeter ?

Le sujet « taxe professionnelle/CET », est incontestablement le sujet lourd pour le bloc professionnel. Les documents envoyés pour le GT sont à cet égard légers. Au-delà de la mécanique de la nouvelle contribution qui est connue dans ses grandes lignes, l'impact des suppressions d'emplois record et l'urgence qui règne dans les services ne lassent pas d'inquiéter sur les conditions de la mise en place de la CET. Y a-t-il eu une étude d'impact et comment seront gérés les liaisons entre le « foncier » et le « financier », la formation, la gestion des nouvelles échéances, l'évolution potentielle des demandes des entreprises et du contentieux, la gestion de la TP sur les années non prescrites ou encore la stratégie du contrôle de la nouvelle CET... ?

Quant au transfert du recouvrement de la TP, il s'effectue sans transfert d'emplois correspondant à la charge de travail réelle, il génère donc du travail supplémentaire qui vient s'ajouter à la mise en place de la CET. Dans la « vraie vie des SIE », le boulot évolue en technicité et en volume alors qu'il y a moins d'emplois. Inutile de dire que cela pèse lourdement sur les conditions de vie au travail et sur celles d'exercice des missions...

Loi de finances rectificative, fraude, paradis fiscaux

La loi de finances rectificative faisant partie du périmètre de notre GT, et vu le contexte ambiant, de nombreuses questions méritent d'être posées. Quelle évolution du contrôle fiscal administratif par rapport à la police ? Les initiatives se multiplient (GIR – quel bilan ? -, plan banlieue, enquête judiciaire) au risque de voir s'instaurer une dérive vers une approche « policière » de certains délits fiscaux pour mieux normaliser et individualiser le reste dans le cadre d'une forme d'audit fiscal (non pas au sens anglo-saxon mais bien au sens du « conseil ») de la sphère administrative ? Les conditions de la mise en place de la nouvelle procédure d'enquête fiscale judiciaire montrent ainsi que cette question a du sens : comment la DGFIP investira cette procédure ? Comment seront gérés nos agents à la fois dans les droits sociaux et au quotidien ? Dans quelles conditions d'alimentation des dossiers, de suivi par la DGFIP et de mise en œuvre des procédures fonctionnera cette entité ? Pour notre part, le « comment » nous semble déterminant : la priorité doit être donnée au « fiscal » et aux fraudes que le contrôle

administratif a du mal à appréhender (celles qui relèvent de la véritable délinquance économique et pas celles des « *jeunes à casquette retournée* »...), pas aux délits qui alimentent les déclarations politiques.

Après plusieurs années au cours desquelles l'impulsion politique semblait mettre de fait la pédale douce sur le contrôle et à restreindre la capacité des agents de l'administration fiscale à lutte contre la fraude, la question de l'orientation du contrôle est posée. Rien ne serait plus dangereux que de voir s'ouvrir une simple parenthèse dans une évolution lourde que nous dénonçons de longue date, parenthèse qui serait le produit de la crise et de l'effet dévastateur sur les opinions qu'ont produit les diverses révélations autour de la fraude fiscale, notamment la grande fraude. En 2010, la DGFIP et ses agents font ainsi face à des enjeux exceptionnels touchant à la fois : à l'image du service public et de ses agents, liée à l'efficacité des missions et au débat public, au métier, ce qui pose logiquement des questions aussi essentielles que la formation, de l'organisation du travail, des orientations, de la conception même des missions et aux conditions de travail.

Ceci implique qu'il faut donner les moyens, notamment en temps, en agents et en « pilotage » (en desserrant l'urgence imposée par des délais toujours plus courts...), de procéder aux investigations nécessaires pour que le bilan que la DGFIP présentera soit bon et qu'il ne soit pas obtenue par la pressurisation es agents. C'est le prix de la crédibilité de la DGFIP, de ses agents et de ses missions. Mais si l'on procède à des contrôles bâclés, faute de volonté et/ou de moyens, et que le bilan est contesté (à tort ou à raison), le risque est évident d'entendre dire ici et là que les fonctionnaires de la DGFIP sont des incapables et qu'il faut encore et toujours réformer tout ça, supprimer des emplois... Personne n'est naïf ; on sait qui peut tenir ce genre de discours et pourquoi.

La DGFIP et le Ministre portent une responsabilité dans les choix qui devront être pris pour réorienter le contrôle fiscal dans le sens d'une plus grande efficacité et d'une meilleure qualité. Le risque est évident de voir la pression augmenter et les dommages collatéraux se multiplier : les agents attendent de la Direction générale qu'elle leur donne les moyens d'exercer leur mission efficacement. Les choix qui seront effectués auront un impact évident sur la qualité du travail, sur les conditions de travail et sur la vie professionnelle des agents : il est hors de question que ceux-ci aient à subir l'urgence d'une commande politique, ils doivent en revanche voir se traduire une volonté d'améliorer réellement le contrôle. La différence est de taille, elle doit se traduire positivement dans les faits.

Au quotidien, le décalage est patent entre les déclarations politiques et le vécu des agents. Dans la sphère du contrôle, le malaise ne cesse de s'amplifier, ainsi qu'en témoignent les initiatives prises dans plusieurs directions autour de la certification, des objectifs, du manque de temps... Pour l'Union SNUI – SUD Trésor Solidaires, parmi les urgences du moment, il est par exemple nécessaire d'alléger les trop nombreuses contraintes qui pèsent au quotidien sur les agents, d'inverser les priorités en replaçant le contrôle (plutôt que les statistiques) comme priorité, de repenser le pilotage, de développer la technicité à tous les niveaux, de faire de la qualité plutôt que de la quantité, de se mettre en disposition de tester dans de bonnes conditions les nouveaux textes, de faire confiance à l'initiative des enquêteurs et des vérificateurs, de faciliter la mutualisation et la circulation de l'information, de fixer à un cap au contrôle et à la programmation, d'en finir avec tout ce qui peut brider le contrôle, de revoir la copie des expérimentations... Nous n'oublions pas non plus que le contrôle consiste également à vérifier les conditions de telle ou telle mesure dérogatoire, ce qui est de moins en moins possible.

Travail, impôt, sans papiers

On l'oublie trop souvent, le consentement à l'impôt est l'un des piliers de la citoyenneté. Les travailleurs sans papier nous l'on rappelé avec force. Mais le traitement de leurs déclarations fiscales est trop souvent inégalitaire. Nous avons recensé à ce jour 3 cas de figure discriminant :

- déclaration correctement « taxée » mais sans reconnaissance citoyenne en retour : dans ce cas, la DGFIP exerce correctement ses missions et la question est renvoyée au débat citoyen,
- déclaration des revenus non « taxée » suite à des ordres/pratiques que nous avons qualifiés lors de l'action du 12 janvier dernier de « *manifestement illégaux* » : il s'agit ici d'un traitement professionnel discriminant voire d'un dysfonctionnement procédant, pour une large part, d'un contexte général « marqué »,
- quotient familial et taxation non corrects (ex : un travailleur prête son « identité » à d'autres, tous les revenus des 3, 4 ou 5 personnes travaillant sous la même identité sont imprimés sur la déclaration de revenus préremplie du « prêteur »). La question ne procède pas directement d'un

problème interne à la DGFIP mais peut selon nous être réglée, pas exemple par voie contentieuse.

Au fond, sur ce sujet sensible et important, notre demande est simple : tous les contribuables, c'est-à-dire ceux qui contribuent aux charges publiques ou qui manifestent leur consentement à la contribution commune doivent être traités sur le même pied d'égalité. Ce qui signifie notamment que lors de la prise en charge de la déclaration, lors de la gestion et lors du traitement contentieux, rien ne doit venir interférer dans l'exercice de nos missions (ni origine du déclarant, ni adresse du foyer où il est hébergé...).

2010...

Les enjeux de 2010 sont donc sensibles et nombreux. Tous les fronts sont ouverts notamment celui du « retour » aux agents en termes d'amélioration du pouvoir d'achat, des conditions de travail et d'exercice des missions. C'est pour nous la priorité de l'année 2010 que nous porterons sans relâche notamment le 21 janvier et bien évidemment au-delà.